



SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DU CHÂTELARD

Service intercommunal de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion à Vallorbe

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée le

mercredi 15 juin 2005, à 18 h,
Grande salle du Casino, à Vallorbe
(feuille de présence dès 17 h 30)

Ordre du jour:

1. Allocution du président.

2. Rapport de gestion.

3. Rapport de l'organe de révision.

4. Votation sur les rapports présentés.

Le conseil d'administration propose:

L'assemblée approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2004.

5. Décharge aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration propose:

L'assemblée donne décharge aux membres du CA de sa gestion pour l'exercice 2004.

6. Décision de l'affectation du résultat.

Le conseil d'administration propose:

L'assemblée décide d'affecter le résultat de la manière suivante:

Verser un dividende de 9% brut par action soit Fr. 90 000.-, verser un dividende extraordinaire de 6% soit Fr. 60 000.-, d'attribuer Fr. 10 000.- au fonds de réserve. Le solde du résultat soit Fr. 8991.23 est reporté à nouveau.

7. Nominations statutaires.

Néant.

8. Nomination de l'organe de révision.

Le conseil d'administration propose:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de la fiduciaire BfB Société fiduciaire «Bourquin Frères et Béran S.A. à Lausanne», comme organe de révision pour l'exercice 2005.

9. Propositions individuelles et divers.

Les propositions individuelles doivent parvenir au conseil d'administration, par écrit, au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Le bilan, le compte d'exploitation, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2004 sont disponibles au siège de la société jusqu'au 15 juin 2005.

Les actionnaires désirant participer à l'assemblée sont priés de retirer leur carte d'admission jusqu'au mardi 14 juin 2005, à 12 h, au siège de la société.

Le conseil d'administration